



Problème métrage loi carrez

Par **Kokeshi**, le **02/06/2009** à **17:37**

Bonjour,

Je viens d'acheter un appartement et en prenant les mesures pour faire des travaux je me suis aperçu que le métrage n'était pas celui annoncé sur l'acte de vente. J'ai donc fait appel à un diagnostiqueur qui m'a confirmé qu'il y a bien une différence de plus de 5 %.
Que dois-je faire pour réparer ce préjudice, quelle est la procédure à suivre.

Merci beaucoup

Par **schlogito**, le **14/06/2009** à **18:20**

Bonjour

C'est simple, envoyez d'abord un recommandé au vendeur en demandant une diminution du prix de la vente, accompagné de votre "contre diagnostic" .

Si la réponse est négative, contactez un avocat qui organisera la suite à donner, direction le tribunal ou il sera condamné si l'erreur est avérée

Soyez prudent et vérifiez que les poursuites ne sont pas engagées pour rien.

n hésitez pas à faire établir un nouveau diagnostic immobilier pour être sur que l'erreur est

bien présente.

<http://www.dimexbat.com>

<http://www.1tegral-diagnostics.com>